



RÈGLEMENT SPORTIF

VOILE LÉGÈRE

2024 – 2025

Commission Sportive du 19 septembre 2024

SOMMAIRE

TITRE I – CHAMPIONNAT DE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE	3
Article 1. Préambule	3
Article 2. Durée.....	3
Article 3. Épreuves	3
Chapitre I – Règles.....	3
Article 4. Règles applicables	3
Article 5. Admissibilité et inscription	3
Article 6. Séries concernées.....	4
Article 7. Inscription aux épreuves	5
Article 8. Droits d'inscription	5
Article 9. Bonne conduite sportive.....	6
Chapitre II – Organisation des épreuves.....	6
Article 10. Déclarations, dénomination.....	6
Article 11. Mise à disposition.....	6
Article 12. Validation de l'épreuve.....	6
Article 13. Transmission des résultats	6
Article 14. Soutien de la Ligue.....	6
Article 15. Mutualisation des moyens.....	6
Article 16. Parcours	7
Article 17. Séries et groupes de classement.....	7
Article 18. Classement de l'épreuve.....	7
Article 19. Récompenses	7
Chapitre III – Classement du Championnat	7
Article 20. Modalités	7
Article 21. Epreuves retirées	8
Article 22. Points pour les absents à une épreuve.....	8
Article 23. Titres décernés.....	8
TITRE II – SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2025	9
Article 24. Séries et catégories.....	9
Article 25. Modalités de sélection.....	10
Article 26. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE SELECTION	11
Article 27. EN DIRECT SUR LA COUPE REGIONALE	12
Article 28. SUR INVITATION.....	12
Article 29. OBLIGATION DES COMPETITEURS	12
Article 30. DEFINITIONS des CHAMPIONNATS de FRANCE MINIMES ET ESPOIRS	13
TITRE III – ANNEXES	14
ANNEXE A – SERIES OPTIMIST	14
ANNEXE B – PRATIQUE HANDI-VALIDE	15
ANNEXE C - IMMERSION AU SEIN D'UNE EQUIPE D'ARBITRAGE.....	16
ANNEXE D - AUTORISATION PARENTALE GENERALE 2024/2025.....	17

TITRE I – CHAMPIONNAT DE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

Article 1. Préambule

Le Championnat de Ligue des Pays de la Loire est un circuit de régates régionales qui a pour but de promouvoir la pratique sportive de compétition.

Il s'adresse à toute personne, ayant atteint le niveau 3 de la carte de progression FFVoile, après avoir découvert les fondamentaux de la régate sur une ou plusieurs épreuves départementales et dans le but poursuivre leur progression technique vers les niveaux 4/5 et les circuits de compétitions interrégionales et nationales.

Article 2. Durée

Le Championnat de Ligue des Pays de la Loire se déroule du 1er septembre au 30 juin.

Article 3. Épreuves

Pour chaque série, le championnat est composé des épreuves de Ligue et de la Coupe des Pays de la Loire.

Selon les séries, une épreuve interrégionale organisée dans la Ligue peut être intégrée au classement après extraction des compétiteurs classés au championnat.

Chapitre I – Règles

Article 4. Règles applicables

Le Championnat de Ligue des Pays de la Loire est régi par :

- 1° Les règles telles que définies par Les Règles de Course à la Voile 2025/2028 incluant l'annexe B ;
- 2° Les règlements fédéraux ;
- 3° Les règles de classe pour chaque série concernée, à l'exception de l'obligation d'être Membre de la classe ;
- 4° Le présent règlement.

Article 5. Admissibilité et inscription

Les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence Club FFVoile valide pour les années en cours.

Conformément à l'Article 6 du Règlement Médical de la FFVoile, les compétiteurs mineurs doivent justifier de leurs obligations médicales par,

-une licence Club FFVoile portant la mention Compétition ;

- la présentation d'une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif ; ou,
- la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile ou du sport datant de moins de six mois.

Les compétiteurs mineurs à la date d'une épreuve doivent présenter au club organisateur une autorisation parentale pour la participation à ladite épreuve.

Article 6. Séries concernées

Les épreuves de Ligue sont ouvertes aux séries suivantes :

Familles de Pratique	Séries	Âge indicatif au 31 déc. 2025
Jeunes	Optimist Benjamins	8 à 11 ans
	Optimist Minimes	12 à 15 ans
	OpenSkiff	8 à 17 ans
	RS Feva	10 à 15 ans
Dériveurs	ILCA4	12 ans et plus
	ILCA6	15 ans et plus
	Intersérie Light-Medium ¹ <i>Europe, 420, RSAero5-6-7, ILCA7, FINN</i>	
	Intersérie Fast-SuperFast ¹ <i>470, Jet, Fireball, Contender, 29er, 49er, Waszp</i>	
Catamaran	Catamaran	
Glisse Upwind/Downwind	Bic 293D	8 à 14 ans
	Bic 293Plus	14 à 25 ans
	Raceboard	
	Hydro Foil Windsurf	
	Wingfoil	
Glisse Slalom	Hydro Foil Windsurf	
	Wingfoil	

¹ La liste complète des séries et des ratings est disponible sur le site de la FFVoile.
<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?ld=Deriveurs>

Familles de Pratique	Séries	Âge indicatif au 31 déc. 2025
	Funboard	
Handivoile	Hansa	
	Miniji	
VRC	VRC Classe 1m	

Article 7. Inscription aux épreuves

A. Inscriptions

Chaque club organisateur d'épreuve du championnat doit mettre en ligne l'avis de course au moins un mois avant la date de l'épreuve.

Les compétiteurs sont fortement incités à se préinscrire aux épreuves.

B. Confirmation d'inscription

Les confirmations d'inscription débutent à 9h00 le jour de l'épreuve.

Chaque compétiteur doit :

- valider son numéro de voile,
- signer la feuille d'émargement

et, si nécessaire :

- présenter un certificat médical ou une attestation de renseignement du questionnaire médical,
- présenter une autorisation parentale,
- régler les droits d'inscription.

Article 8. Droits d'inscription

Les droits d'inscription pour chaque épreuve, à l'exception de la Coupe Régionale, sont fixés à :

- 12 € par compétiteur et par jour sur plan d'eau intérieur ;
- 14 € par compétiteur et par jour en mer.

Chaque organisateur peut ajouter une majoration tarifaire ne dépassant pas 4€ aux compétiteurs non préinscrits si et seulement si :

- Les modalités de préinscription et la majoration tarifaire sont clairement définies dans l'avis de course ;
- L'avis de course est publié au moins un mois avant la date de l'épreuve.

Dans le cas d'un paiement en ligne, des frais de transaction peuvent être ajoutés en supplément.

Article 9. Bonne conduite sportive

Il est rappelé à chaque coureur, parent, entraîneur, accompagnateur qu'il doit se comporter de façon fair-play pendant les régates. Toute mauvaise conduite peut être sanctionnée conformément aux règles fédérales en vigueur.

Chapitre II – Organisation des épreuves

Article 10. Déclarations, dénomination

Lors de la déclaration des épreuves au calendrier par les clubs, le nom de la manifestation doit être « Championnat de Ligue des Pays de la Loire + le nom de la famille de pratique », dont les noms de famille de pratique sont listés à l'Article 6 ci-dessus.

Article 11. Mise à disposition

Pour chaque épreuve, l'heure du 1^{er} signal est donnée à partir de 10h30, à l'exception de la pratique Voile Radio-Commandé qui peut anticiper l'heure du 1^{er} signal.

Article 12. Validation de l'épreuve

Le nombre de course par jour est déterminé par le comité de course selon la série, le plan d'eau et les conditions météorologiques.

Une épreuve est valide à partir de 1 course validée.

Article 13. Transmission des résultats

Les résultats réalisés sous FREG doivent être exportés et transmis à la FFVoile selon la procédure décrite dans l'application, dès que possible, sans dépasser idéalement un délai de 7 jours après la fin de l'épreuve.

Article 14. Soutien de la Ligue

En cas de difficulté d'organisation (moyens humains ou matériels), les clubs organisateurs peuvent se rapprocher du département Voile Légère de la Ligue.

Article 15. Mutualisation des moyens

Dans une démarche RSE, la Ligue souhaite limiter l'apport de semi-rigide sur le site de pratique.

À ce titre, La Ligue de Voile incite les Clubs organisateurs à la mise à disposition de bateaux de sécurité lors des compétitions.

Les bateaux de sécurité doivent être vu comme des outils de partage avec une maximisation de regroupement des entraîneurs sur un même semi-rigide.

Le souhait est de tendre vers le quota strict de 1 semi-rigide pour 7 coureurs.

Article 16. Parcours

En concertation avec les délégués de série, les entraîneurs référents et l'Equipe Technique Régional, les Comités de Course mettent en place des parcours de type « construits » et un temps cible adaptés à la pratique.

Article 17. Séries et groupes de classement

Lors d'une épreuve, chaque série listée à l'Article 6 du présent règlement est associée à un groupe de départ indépendant.

Pour les séries comptant moins de 5 inscrits, un ou plusieurs groupes de départs Intersérie peuvent être mis en place par regroupement de deux ou plusieurs séries.

Article 18. Classement de l'épreuve

La plus mauvaise course sera retirée à partir de 4 courses courues et validées, sauf pour la VRC.

Le système de classement « à minima » (Annexe A2 RCV) et Annexe B pour les Planches à voile.

Article 19. Récompenses

Les clubs organisateurs doivent récompenser équitablement les compétitrices féminines et les compétiteurs masculins par des podiums féminins, masculins ou mixtes selon le contexte de chaque série.

Les clubs organisateurs peuvent récompenser des catégories d'âges spécifiques selon les usages et règlement de chaque classe.

Chapitre III – Classement du Championnat

Article 20. Modalités

Chaque épreuve inscrite au Championnat de Ligue compte pour une course du classement du Championnat de Ligue.

Après chaque épreuve, le classement de l'épreuve pris en compte pour le classement du Championnat est obtenu en retirant les compétiteurs non-licenciés dans la Ligue, au plus tard le 31 mars 2025, à l'exception des compétiteurs inscrits dans une structure d'entraînement fédérale rattachée à la Ligue (Pôle France, Pôle Espoirs, Sport-Étude, etc.).

Ce classement du Championnat est établi dans l'ordre du classement de l'épreuve, publié sur le site de la FFVoile, suivant le système « à minima » (Annexe A2 RCV et Annexe B pour les Planches à voile).

Article 21. Epreuves retirées

Le plus mauvais score sera retiré à partir de 4 épreuves validées.

Article 22. Points pour les absents à une épreuve

Un compétiteur absent à une épreuve marquera le nombre de points correspondant au nombre total de classés au championnat dans sa série +1.

En cas d'absence pour raison médical ou raison sportive (stage national, épreuves sur sélection, etc.), une et une seule de ces absences formellement justifiées pourra donner lieu à un reclassement en calculant la moyenne de l'ensemble des points marqués sans exclusion du plus mauvais score. Cette clause s'applique si plus de 3 épreuves ont été validées au Championnat.

Article 23. Titres décernés

Les titres de Champion de Ligue décernés correspondent à la liste des séries énoncées à l'Article 6 ci-dessus.

Pour les séries U15 et les séries ayant plus de 30 classés au Championnat. Les 3 premiers du classement sont récompensés.

Pour être récompensé, un compétiteur doit avoir participé à 3 épreuves du Championnat ou plus.

Des titres complémentaires peuvent être décernés par extraction de séries, catégories, genre si au moins 10 compétiteurs sont classés, 5 minimum pour les classements féminins.

TITRE II – SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2025

Article 24. Séries et catégories

Le présent règlement, ne concerne que les supports pouvant se sélectionner aux championnats de France minimes et espoirs, ces supports sont les suivants :

Championnat France Minimes ou Espoirs			
Chp de France	Séries concernées par famille de pratique	Filles et/ou Garçons	Année de naissance
Catamaran			
CFM	Tyka	Open	2011 à 2013 (12-14 ans)
CFESDE	15.5	Open	2009 à 2011 (14-16 ans)
CFESDE	SL 16	Open	2005 à 2011 (14-20 ans)
CFESDE	Nacra 15	Open	2005 à 2011 (14-20 ans)
Dériveur solitaire			
CFM	Optimist	Filles, Garçons	2011 à 2013 (12-14 ans)
CFM	O'pen Skiff	Filles, Garçons	2011 à 2013 (12-14 ans)
CFESDE	ILCA 4	Filles, Garçons	2009 à 2012 (13-16 ans)
CFESDE	ILCA 6	Filles	2005 à 2010 (15-20 ans)
CFESDE	ILCA 6	Garçons	2007 à 2010 (15-18 ans)
CFESDE	ILCA 7	Garçons	2005 à 2010 (15-20 ans)
Dériveur double			
CFM	RS Feva Open	Filles, Garçons/mixte	2011 à 2013 (12-14 ans)
CFESDE	29er	Open	2005 à 2011 (14-20 ans)
CFESDE	420	Filles, Garçons	2005 à 2011 (14-20 ans)
Windsurf			
CFM	Bic 293 OD 6.8	Filles, Garçons	2011 à 2013

			(12-14 ans)
CFJR	Bic 293 OD 7.8	Filles, Garçons	2009 à 2011 (14-16 ans)
CFJR	Bic 293 OD +	Filles, Garçons	2000 à 2010 (15-25 ans)
CFMEEG	Windfoil U17	Filles, Garçons	2009 à 2011 (14-16 ans)
CFMEEG	Windfoil U19	Filles, Garçons	2007 à 2009 (16-18 ans)
CFMEEG	RRD 120 Minimes	Filles, Garçons	2011 à 2013 (12-14 ans)
CFMEEG	RRD 120 Espoirs	Garçons	2009 à 2011 (14-16 ans)
CFMEEG	RRD 120 Espoirs	Filles	2009 à 2010 (15-16 ans)
CFMEEG	Formule 42	Filles	2005 à 2008 (17-20 ans)
CFMEEG	Formule 42	Garçons	2005 à 2010 (15-20 ans)
Kiteboard			
CFMEEG	Kiteboard minimes, freestyle	Filles, Garçons	2011 à 2013 (12-14 ans)
CFMEEG	KiteFoil espoirs F31 Open	Filles, Garçons	2008 à 2012 (13-17 ans)
CFMEEG	Open Foil espoirs	Filles, Garçons	2005 à 2010 (15 -20 ans)
CFMEEG	Kiteboard espoirs, freestyle	Filles, Garçons	2007 à 2010 (15-18 ans)
Wingfoil			
CFMEEG	Wingfoil Slalom Race	Filles, Garçon	2007 à 2010 (15-18 ans)
CFMEEG	Wingfoil Expression	Filles, Garçon	2007 à 2010 (15-18 ans)
Habitable			
CFESDE	Open 5.7	Open	2000 à 2011 (14-25 ans)
CFESDE	Flotte Partagée Habitable	Open	2000 à 2010 (15-25 ans)

Article 25. Modalités de sélection

Les sélections au Championnats de France se font

- 1° Sur classement du championnat sélection tel que défini par l'Article 26 ci-dessous

2° En direct sur la Coupe Régionale tel que défini par l'Article 27 ci-dessous

3° Sur invitation tel que défini par l'Article 28 ci-dessous

Exception faite à la série RS Feva dont les sélections se feront exclusivement sur invitation.

Tous les compétiteurs labellisés « pôle espoir » en dehors du territoire sont automatiquement qualifiés au France. Ils prendront une ou des places sur les quotas attribués à la Ligue de Voile des Pays de la Loire pour leur série. Ils doivent juste confirmer leur présence avant le 31 mars 2025.

Ne peuvent prétendre à une sélection aux championnats de France que les compétiteurs licenciés dans la Ligue de voile des Pays de la Loire au 31 mars 2025. Cependant, les compétiteurs hors ligue, labellisés « pôle espoir » sur le territoire, peuvent être sélectionnés dans un équipage « mixte » (au moins 1 équipier de la ligue dans l'équipage) sur décision de la commission sportive et s'ils respectent l'ensemble des exigences du présent règlement.

Pour les jeunes souhaitant participer aux Championnats de France :

- Espoirs Extrême Glisse (RRD 120 et Formule 42, Freestyle),
- Espoirs Solitaire Double Equipage (Nacra 15, Open 5.7, FC Hab),

Toutes demande d'invitation sera faite directement à la commission voile légère de la Ligue de Voile qui évaluera le niveau des compétiteurs en référence aux résultats des régates de Ligue et au classement National des Compétiteurs. Demande à envoyer avant le 30 avril 2025 pour les championnats de l'été et le 30 septembre 2025 pour les championnats de l'automne.

Article 26. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE SELECTION

- Les sélections se dérouleront du 1er septembre au 30 juin.
- Le classement de sélection sera établi à partir du classement du championnat de ligue de chaque série.
- Le classement sera réactualisé après chaque épreuve.
- Pour pallier à la problématique des défections (sans justificatif) des compétiteurs sélectionnés au Championnat de France et ayant validés leur participation, la ligue s'autorise à reporter sur le club ou le compétiteur, qui ne se sera pas présenté au championnat de France où il a été sélectionné, la sanction fédérale imposée de ce fait à la Ligue.
- Si les épreuves de sélections aux Championnats de France ne peuvent pas être validées ou ne peuvent pas se dérouler normalement, notamment en cas de circonstances exceptionnelles, un Comité de Sélection² pourra être convoqué pour sélectionner les compétiteurs dans chaque série concernée.

² Le Comité de Sélection sera composé :

- Du Président de Ligue ou de son représentant,
- Du Président de la Commission Sportive ou de son représentant,
- Du Coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale,
- Du Technicien en charge de la Commission Sportive,
- Des Cadres Techniques référents des séries le cas échéant

Article 27. EN DIRECT SUR LA COUPE REGIONALE

Pour les séries qui disposent de plus de 3 places qualificatives, une place de sélection sera automatiquement validée sur le classement de la coupe en retirant les athlètes déjà qualifiés via le classement définitif du championnat de sélection. Dans le cas où les séries ont plus de 7 places qualificatives, 2 places seront disponibles.

En cas d'annulation de la Coupe Régionale, ces places seraient automatiquement redistribuées sur le classement du Championnat de sélection.

Article 28. SUR INVITATION

Dans toutes les séries, une place « invitation » pourra être utilisée par la Commission d'invitation de la Commission Sportive, Responsables élus des secteurs sportifs et techniciens référents. Cette place est comprise dans nos quotas distribués par la FFVoile.

Si cette invitation n'est pas utilisée, elle sera automatiquement redistribuée sur le classement du Championnat de sélection.

Article 29. OBLIGATION DES COMPETITEURS

Tous les compétiteurs sélectionnés devront :

1. Être en règle financièrement vis-à-vis de la ligue.
2. Avoir participé à une épreuve de grade 4 au minimum dans sa série, et dans l'année sportive en cours (1er septembre 2024 au 10 juin 2025), pour prétendre à être qualifié au championnat de France Espoirs Solitaire Equipage (sauf Open 5,70 & FC Habitable), au championnat de France Glisse (sauf SL 16, HC 16 Spi, Nacra 15) et au Championnat de France Minime série Optimist, Open Skiff et Bic 293 Minimes.
3. Pour toutes les séries qui disposent de quotas, chaque compétiteur devra avoir participé à une épreuve inscrite au calendrier, au sein d'une équipe d'arbitrage (Chaine d'inscription, équipe mer, comité, jury, classements) avant la Coupe Régionale. Par cette immersion, d'au moins une journée, la commission sportive souhaite non seulement sensibiliser les coureurs à l'arbitrage mais aussi au fonctionnement de notre ligue et de nos clubs pour l'organisation de ces manifestations et à la valeur de l'action bénévole indispensable à leurs réalisations. L'arbitre référent de l'épreuve certifiera la participation du compétiteur à cette épreuve (voir formulaire ici).

Si l'une de ces obligations n'est pas respectée par le compétiteur, cela entraînera sa non-sélection lors de la commission de validation de la liste des sélectionnées.

En cas de circonstances exceptionnelles, Le Comité de Sélection⁽¹⁾ peut décider de dispenser un coureur ou un équipage d'une ou plusieurs obligations du chapitre D de la présente annexe.

(1)DATES ET LIEUX DES EPREUVES SELECTIVES

-
- Des Responsables des familles de pratiques le cas échéant
 - Des délégués des séries concernées le cas échéant
 - D'un entraîneur représentant de la série.

Un tableau récapitulatif, établi après la réunion calendrier, sera disponible sur le site de la ligue. Par ailleurs, les épreuves seront disponibles sur le calendrier fédéral : www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Calendrier.aspx

Noms des épreuves en fonction des familles de pratique :

- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Jeunes (Optimist ; Open Skiff ; RS Feva)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Dériveurs (autres séries dériveurs)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Glisse (planches à dérives, Windfoil, WING, Funboard)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Kitesurf
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Handi-Valide
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire VRC

Article 30. DEFINITIONS des CHAMPIONNATS de FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

- CFM : Championnat de France Minimes
- CFMEEG : Championnat de France Minimes et Espoirs Extrême Glisse
- CFESDE : Championnat de France Espoir Solitaire, double, Équipage
- CFJR : Championnat de France Jeune Raceboard
- CFEMR : Championnat de France Espoir Match Racing

TITRE III – ANNEXES

ANNEXE A – SERIES OPTIMIST

À titre expérimental pour la saison 2024-2025 et par dérogation aux règles de la série Optimist, les compétiteurs âgés de 12 ans et plus sont autorisés à concourir dans la série Optimist. Ce choix doit être effectué lors de la préinscription. Cette dérogation ne s'applique pas aux 25 premiers compétiteurs au classement Optimist Minimes du Championnat de l'année en cours, réactualisé après chaque épreuve.

Les compétiteurs de la série Optimist Benjamin doivent porter une bande noire en haut de la voile ou arborer une flamme de couleur en tête de livarde.

Après chaque épreuve, dans le classement pris en compte pour le classement des Championnats de Ligue, les compétiteurs âgés de 12 et plus ayant concouru dans le groupe Optimist Benjamins sont réintégrés dans le classement de l'épreuve Optimist Minimes après le dernier classé.

ANNEXE B – PRATIQUE HANDI-VALIDE

Cahier des charges pour le club organisateur d'une épreuve sur Miniji et Hansa

L'organisateur d'une régates doit mettre à disposition :

- Une équipe d'arbitres composée d'un comité de course et d'un comité de réclamation selon les règles FFVoile.
- Un nombre de bateaux de sécurité suffisant en fonction du nombre de concurrents et des conditions météorologiques (cf règlement technique FFVoile).
- Il veillera à ce que les pontons soient compatibles avec les bateaux, très bas sur l'eau et qu'ils permettent un accès aisé pour les barreaux handicapés, notamment ceux se déplaçant en fauteuil roulant.
- Il s'assurera de la proximité de toilettes accessibles aux personnes en fauteuil.
- Il lui est demandé de mettre à disposition, des bénévoles, dans la mesure du possible, pour aider la mise à l'eau des bateaux et à l'embarquement des handicapés nécessitant une aide.
- Il doit prévoir les récompenses et privilégier la convivialité. Une coupe au premier Scratch ; Une coupe au premier Handi ; Une coupe à la première féminine scratch.

Qualifications aux Championnats de France Handivoile

Le championnat de France HandiVoile est open. Il se court sur les supports Miniji, Hansa 2.03 et 3.03.

Le championnat est ouvert aux compétiteurs âgés au minimum de 14 ans au 31 décembre de l'année du championnat.

Pour la série Mini JI, les interligues d'automne 2024 et du printemps 2025 seront intégrées au classement du Championnat de Ligue. Le classement se fera par extraction des compétiteurs ligériens de chaque SIL, sans re-calcul des points. Un coefficient 2 sera attribué à ces régates interligues.

Caroline Lamoureux

Les Cadres Techniques

Elue responsable du département Handivoile

ANNEXE C - IMMERSION AU SEIN D'UNE EQUIPE D'ARBITRAGE

Pour toutes les séries qui disposent de quotas, chaque compétiteur devra, avant la Coupe Régionale, avoir participé au sein d'une équipe d'arbitrage à une épreuve inscrite au calendrier officiel de la FFVoile. (téléchargement du formulaire [ici](#)).

Cette épreuve d'immersion doit être à minima, arbitré par un Comité de Course régional. Ces éléments d'organisation sont à recueillir auprès du club organisateur lors d'un contact préalable.

Cette immersion, d'au moins une journée, a pour objectif de sensibiliser les coureurs à l'arbitrage mais aussi au fonctionnement de notre ligue et de nos clubs pour l'organisation des épreuves et à la valeur de l'engagement des bénévoles indispensables à leurs réalisations. Cette immersion doit aussi être l'occasion pour le coureur d'améliorer sa compréhension des règles de course à la voile ou d'approfondir ses connaissances en la matière.

Le compétiteur devra participer activement à plusieurs des actions ci-dessous concourant au déroulement de l'épreuve en étant inséré dans les différentes équipes :

- Organisateur, en particulier l'inscription ;
- Comité de course, en particulier sur les phases de mouillage du parcours, les procédures de départ et d'arrivée, le règlement des litiges relatifs aux départs et aux ordres d'arrivée. En fonction des circonstances et des possibilités matérielles il pourra être intégré à l'équipage du mouilleur ou d'un bateau de sécurité ;
- Jury, en étant intégré à un équipage d'un bateau jury lors de courses pour le jugement des règles relatives à la propulsion ou le jugement des fautes dans le cadre d'un jugement semi direct. Il sera intégré comme observateur lors des instructions.
- Commissaire aux résultats pour suivre en observateur lors de l'établissement des classements.

Cette immersion se fera sous la responsabilité et la coordination d'un arbitre référent (comité de course ou jury) désigné par la commission régionale d'arbitrage après accord de l'autorité organisatrice. À l'issue de l'immersion, l'arbitre référent établira un certificat attestant la participation du compétiteur à celle-ci et la transmettra à la commission sportive et à la commission régionale d'arbitrage.

Pour participer à cette immersion, le compétiteur, avec l'aide de son club et/ou son entraîneur devra cibler une épreuve, contacter l'organisateur et un des arbitres de l'épreuve pour obtenir la validation de sa participation. Le jour du début de l'épreuve, il devra se présenter à l'organisateur et à l'arbitre référent dans les conditions qui auront été fixées. Pour les mineurs, ils devront être munis d'une autorisation parentale spécifique à cette activité. Intégré à l'équipe d'arbitrage, il devra bénéficier de la même prise en charge par l'organisateur en termes de restauration.

● Série _____ ●

Je soussigné(e), (nom prénom du tuteur légal) :

Adresse :

Téléphone :

Autorise l'enfant (nom prénom) :

Né le : / / à

N° de licence | | | | | | | club:

▪ A participer à l'ensemble des régates du Championnat de Ligue de Voile des Pays de la Loire du 1er septembre 2024 au 30 juin 2025 :

-
-
-
-
-
-

▪ **Autorise également les organisateurs :**

A prendre en cas d'urgence toute mesure nécessaire pour la sauvegarde de mon enfant

A prendre toute disposition médicale vis à vis de lui, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

A prendre toute disposition que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.

▪ **Atteste que mon enfant a la capacité de nager 25m**

▪ **Autorise la Ligue de Voile des Pays de la Loire et les clubs de voile accueillant ces épreuves à utiliser et à publier les photographies, films, enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer dans le cadre de sa participation.**

Il est convenu, que la publication ou diffusion de l'image de l'enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation. Cette autorisation reste valable sans limitation de durée.

Contrepartie : la présente autorisation de publication est consentie à titre gratuit.

Fait à le

Signature de la personne responsable précédée de la mention « *Lu et approuvé* »